

• Pourquoi sur-mesure ?

En comparaison avec les produits « standards », le sur-mesure apporte un confort incomparable, et permet une utilisation de longue durée.

Le conduit auditif est en effet particulièrement sensible, et, d'autre part, de conformation très variable d'un individu à l'autre. Les bouchons standards ordinaires (mousses, boules, etc...) ne peuvent être supportés sans gêne au delà de quelques heures. De plus, ils n'assurent pas le même niveau d'atténuation. La forme conque offre une tenue et une performance supérieure.

• Quelle différence avec un obturateur étanche ?

Le filtre laisse toujours passer un filet d'air. Cette caractéristique est essentielle et fait la différence avec un obturateur étanche. En effet, le conduit auditif est tapissé d'une muqueuse sensible qui nécessite une aération permanente. Une obturation totale n'est pas supportable au delà de quelques heures.

• Pourquoi une atténuation non-linéaire ?

Il est essentiel de garantir une bonne protection dans les fréquences élevées (4 à 8 000 hertz). C'est dans cette zone que les cellules de l'oreille sont les plus fragiles. De plus ces fréquences correspondent à celle de la parole. Une perte d'audition dans cette zone est par conséquent encore plus invalidante. La fidélité sonore, et la perception de la musique notamment, sont pourtant respectées, car la perception par l'oreille n'est pas linéaire. (voir documents et "courbes de Fletcher" sur notre site www.surdifuse.com)

• Qu'est ce que le traitement NANOBACTER ?

Nous avons pu placer ce revêtement spécial sur toute la surface de vos protections. Il contient notamment des nanoparticules sélectionnées qui font que la surface empêche l'adhérence des substances indésirables. Votre MOTUS devient antibactérien et antiallergique. (en option sur ACRYL)

EXCLUSIVITÉ

• Comment obtenir mes MOTUS ?

Vous prenez contact avec l'audioprothésiste le plus proche (nous pouvons vous communiquer ses coordonnées), pour lui commander une paire de MOTUS. Il va vous recevoir, contrôler vos oreilles (important !), et prendre les deux empreintes, copies exactes de votre conduit auditif. SURDIFUSE va fabriquer sur mesure vos MOTUS à partir de ces empreintes. L'ensemble est alors disponible quelques jours plus tard chez votre audioprothésiste.

CACHET DU REVENDEUR

Surdifuse S.A.S. - www.surdifuse.com

Siège : 19 rue des Petites Ecuries BP 28 - 75462 PARIS cedex 10 - Tél : 01 47 70 97 11 - Fax : 01 42 46 84 72

Surdifuse S.A.S. au capital de 50.000 Euros - RCS 325 080 471 - TVA intra FR30 325 080 471

Photos non contractuelles.

MOTUS[®]

Protections auditives sur mesure

- Silicone ou Acryl
- Surface antiallergique et antibactérienne (option/Acryl)

EXCLUSIVITÉ

Gravure en option

PROTÉGEZ VOTRE AUDITION !



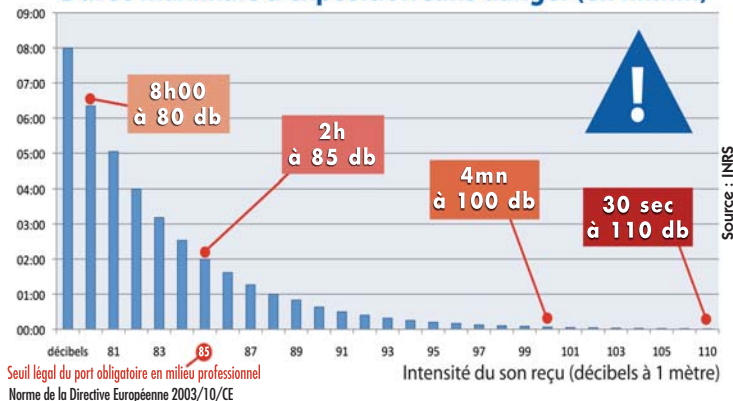
www.surdifuse.com

Pourquoi protéger ses oreilles ?

L'oreille est un organe complexe,

très sensible et très performant, qui transforme les ondes sonores en influx nerveux reçu et compris par le cerveau. Certaines parties de cet organe sont constituées de cellules ciliées, qui sont un maillon indispensable de la transmission. Elles sont sensibles et fragiles (notamment aux expositions sonores entre 1000 et 8000 Hertz).

Durée maximale d'exposition sans danger (en hh:mn)



Ainsi, l'oreille soumise à un son trop fort et répété, ou bien pendant trop longtemps **perd sa capacité d'audition,** notamment par la destruction des cellules sensibles. Cette perte d'audition peut être brutale (suite à un bruit impulsif ou violent) ou bien progressive au fil du temps.

Cette perte est dans la plupart des cas indolore, mais irréversible. La surdité profonde est un handicap très invalidant qui peut survenir à tout moment. Les acouphènes (perception de bruits et sifflements persistants et permanents) peuvent survenir en plus et soudainement.

Le niveau perçu par l'oreille doit être limité en fonction de la pression sonore (qui double tous les 3 db) et du temps d'exposition.

Ainsi en présence d'une pression acoustique dont le niveau atteint 120 db, une protection à 40 db assurera de rester dans des limites acceptables (85 db environ).

QUE DIT LA LOI ?

Selon la Directive Européenne 2003/10/CE, la mise à disposition de protections antibruit est obligatoire à partir de 80 db(A) en bruit constant et 135 db en bruit de crête.

Le port est obligatoire à partir de 85 db(A) en bruit constant et 137 db en bruit de crête.

MOTUS®

une protection auditive sur mesure
qui vous offre la meilleure sécurité
avec le meilleur confort.

Garantie : • 4ans en silicone
• 5ans en Acryl + extension possible



Confort Fabrication sur mesure à partir des empreintes de vos oreilles, dans une matière souple et agréable : le silicone médical. Vous pouvez choisir une forme « conduit » plus discrète, ou une forme « conque » encore plus efficace et de meilleure tenue.

Hygiène Un revêtement de surface « Nanobacter » aux propriétés antiallergiques et antibactériennes. (**Exclusivité en option**)

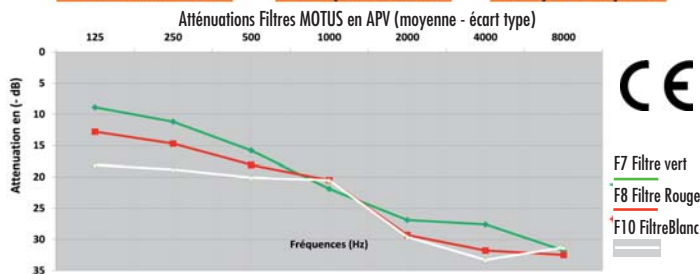
Choix et adaptation Vous pouvez choisir entre 3 niveaux de protection selon l'exposition et le type de bruit (voir tableau ci-dessous)



Forme : conduit

Conque discrète

Conque complète



Atténuation des filtres mesurée par TNO* selon la norme EN 352-2 & ISO 4869 - 2a. CE certificat n°C36-169

Protections à Usage Professionnel (filtres certifiés en EN 352-2)

■ F7 Vert (SNR -23) = atténuation modéré
■ F8 Rouge (SNR -25) = atténuation moyenne
■ F10 Blanc (SNR -26) = atténuation renforcée

Option boîtiers :



Réf: 166



Réf: 790

En fonction du risque sonore auquel vous êtes soumis, choisissez la protection adaptée à votre besoin.

Demandez conseil à votre audioprothésiste